



APPEL OUVERT DE PROJETS ÉTUDIANTS ET DE PROJETS DE STAGE

LIGNES DIRECTRICES

1. TYPES DE SOUTIEN FINANCIER OFFERTS

- 1.1. **Bourse d'excellence** : bourse offerte aux candidates et candidats, inscrits à des études de premier, deuxième ou troisième cycle ou à un stage postdoctoral dans un établissement d'enseignement supérieur, pour travailler sur leur projet de premier cycle/mémoire/thèse/projets postdoctoraux, lié aux objectifs de WAGE.
- 1.2. **Bourse de stage** : bourse offerte à des candidates et candidats, inscrits à des études de premier, deuxième ou troisième cycle, et à des personnes en début de carrière dans le domaine de la recherche, pour la réalisation d'un stage d'au moins un trimestre dans une organisation partenaire de WAGE.
- 1.3. **Subvention de mobilité** : subvention offerte à des candidates et candidats, inscrits à des études de premier, deuxième ou troisième cycle, et à des personnes en début de carrière dans le domaine de la recherche, pour couvrir les frais de transport et de séjour dans le cadre d'un travail de recherche sur le terrain, ou d'un stage de recherche ou de formation en dehors de leur institution ou organisation habituelle.

2. INFORMATIONS

- 2.1. Le Partenariat circumpolaire WAGE lance un Appel ouvert de projets étudiants et de projets de stage. L'appel à projet est ouvert, ce qui signifie que vous pouvez déposer un projet en tout temps. Les projets seront toutefois évalués selon trois dates limites : **le 15 février, le 15 juin et le 15 octobre.**
- 2.2. Pour être admissibles, les candidatures doivent répondre aux critères suivants :
 - a. Étudier au 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle, ou être stagiaire postdoctoral dans un établissement d'études supérieur ; ou être en début de carrière et planifier un stage dans une organisation partenaire de WAGE
 - b. Être sous la supervision d'une cochercheuse ou d'un cochercheur de WAGE.
 - c. Contribuer par leur projet aux objectifs de WAGE, à un ou à plusieurs de ses axes de recherche et à un ou à plusieurs des chantiers de travail de WAGE (voir *Annexe* pour les détails).
- 2.3. Autant les candidatures de membres d'une équipe de projet financée par WAGE que les candidatures de personnes ne faisant pas partie d'un projet déjà financé par WAGE sont admissibles.

- 2.4. Les propositions de projet doivent clairement indiquer leur pertinence et leur contribution potentielle à une meilleure compréhension de la répartition de la richesse ou des inégalités dans l'Arctique ou le Nord circumpolaire.
- 2.5. Le financement est offert pour un an. Les montants sont les suivants :
 - a. Bourse d'excellence - Premier cycle : 5 000 \$ CAD
 - b. Bourse d'excellence - Cycles supérieurs : 10 000 \$ CAD ;
 - c. Bourse d'excellence - Postdoctorat : 15 000 \$ CAD ;
 - d. Bourse de stage : 10 000 \$ CAD ;
 - e. Subvention de mobilité : jusqu'à un maximum 5 000 \$ CAD.
- 2.6. Les candidates et les candidats demandant une bourse d'excellence ou une bourse de stage peuvent demander simultanément une subvention de mobilité.
- 2.7. Le dossier **doit être transmis par le ou la superviseure** de la personne candidate; seul les membres cochercheur ou de cochercheure de WAGE sont habilités à être superviseur.
- 2.8. Le formulaire ainsi que les autres documents demandés, dûment complétés, doivent être transmis à l'adresse suivante : info.wage@ulaval.ca.
- 2.9. Le délai de traitement des candidatures est normalement d'au plus 90 jours, à partir des 3 dates limites précisées précédemment.
- 2.10. Le nombre de bourses et de subventions octroyées dépend de la qualité des candidatures et des fonds disponibles.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- 3.1. Qualité du dossier académique et du curriculum vitae.
- 3.2. Qualité du projet.
- 3.3. Pertinence de la contribution aux objectifs, axes et chantiers de WAGE (voir *Annexe* pour plus de détails).
- 3.4. Qualité de la lettre de motivation.
- 3.5. Qualité de la lettre de recommandation de la superviseure ou du superviseur (utiliser le formulaire fourni).

4. CERTIFICAT ÉTHIQUE OBLIGATOIRE

- 4.1. Le financement d'un projet de recherche est conditionnel à l'obtention de l'approbation éthique du CÉRUL, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval. Tous les projets sélectionnés doivent obtenir

cette approbation. Selon les circonstances, l'une ou l'autre des deux trajectoires suivantes sera empruntée :

- a. Lorsque l'institution à laquelle la ou le récipiendaire est affilié dispose d'une procédure de certification éthique, le projet doit d'abord être soumis à cette procédure. Le dossier de certification reçu, y compris la preuve de la certification, est alors transmis par la ou le récipiendaire à la coordination de WAGE, qui le soumet ensuite au CÉRUL pour validation.
 - b. Lorsque l'institution à laquelle la ou le récipiendaire est affilié ne dispose pas d'une procédure de certification éthique, le projet doit être soumis au CÉRUL, avec l'aide de la coordination de WAGE.
- 4.2. Lorsque le projet n'implique pas directement des sujets humains, conformément aux critères du CÉRUL, la ou le récipiendaire doit soumettre une demande d'exemption d'approbation éthique, avec l'aide de la coordination de WAGE.